

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2015

PRESENTS : MM. CUBERTAFON, BOULANGER, POUQUET, COMBROUX, MERILLOU, DELAGE, REYNAUD, Mmes POLTORAK, PERETTI, GAY, MAILLER, PEYRAMAURE, GAY, CHABRELIE, formant la majorité des membres en exercice.
ABSENT EXCUSE : Mme ISASCA, M CHATELIER.

Françoise GAY a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h45.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 19 mai 2015

Mise aux voix : le procès-verbal du 19 mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

2. Répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

En application des dispositions des articles L.2336-1 à L.2336-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient à la Communauté de Communes du Pays de Lanouaille et à ses communes membres de se prononcer sur la répartition du FPIC.

Vu les articles 108 à 110 de la Loi de Finances pour 2015 modifiant notamment les modalités d'adoption de la répartition du FPIC à partir de 2015,

Vu le montant de la dotation globale pour 2015, au bénéfice du bloc communal, s'élevant à 158 275 EUR,

Vu l'avis du Bureau Communautaire et de la Commission Finances et Transferts de charge de la Communauté de communes,

Le Maire expose qu'il est proposé de reconduire le principe de répartition des années antérieures, soit 50% de la dotation pour l'EPCI et 50% pour ses communes membres, en fonction de leur potentiel financier, soit les montants suivants :

	FPIC 2015
CCPL	79 137,50
<i>Angoisse</i>	8 427,50
<i>Dussac</i>	5 060,21
Lanouaille	12 524,96
<i>Payzac</i>	15 559,23
<i>Preyssac</i>	1 922,40
<i>Saint Cyr</i>	4 277,49
<i>Saint Médard</i>	6 123,40
<i>Saint Sulpice</i>	4 287,54
<i>Sarlande</i>	4 768,91
<i>Sarrazac</i>	5 906,28
<i>Savignac</i>	10 279,58

Mise aux voix : la répartition est adoptée à l'unanimité.

3. Décisions modificatives

n° 2 budget principal

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
HORS OPERATION					
1641	Régularisation emprunt capital	2 261	021	Virement de la section fonct	8 761
2041642	Subvention versée à la chaufferie	5 120			
VOIRIE op.79					
2315	Chemin d'accès à Paulhiac	1 786			
MATERIEL op.85					
2188	matériel divers	- 612	024	Reprise tondeuse	400
AMENAGEMENTS op.100					
2318	Aménagements divers	606			
Total dépenses		9 161	Total recettes		9 161

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
678	Autres charges exceptionnelles (opération bébé est né)	100	7325	Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	6 500
022	dépenses imprévues	- 100	773	Mandats annulés (régul intérêts d'emprunt)	2 261
023	Virement à la section d'inv	8 761			
Total dépenses		8 761	Total recettes		8 761

Mise aux voix : approuvée à l'unanimité.

n° 1 chaufferie bois

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2131	Constructions	5 120	1318	Subvention du budget principal	5 120
Total dépenses		5 120	Total recettes		5 120

Mise aux voix : approuvée à l'unanimité.

4. Création de poste suite à avancement de grade

Vu le tableau de proposition d'avancement de grade 2015,

Vu l'avis favorable de la CAP,

Il est proposé :

- De créer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet au service administratif ;
- De supprimer un poste d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe à temps complet au service administratif suite à l'avancement de grade ;
- De modifier le tableau des emplois comme suit à effet du 1^{er} octobre 2015 :

GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	POURVU
<i>SERVICE ADMINISTRATIF</i>		
Attaché territorial	complet	oui
Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe	complet	oui
<i>SERVICE TECHNIQUE</i>		
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	complet	oui
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	complet	oui
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	complet	oui
<i>SERVICE ENTRETIEN ET SCOLAIRE</i>		
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe (école)	complet	oui
Adjoint technique 2 ^{ème} classe (garderie)	non complet 32/35	oui
Adjoint technique 2 ^{ème} classe (collège)	non complet 29,5/35	oui
Adjoint technique 2 ^{ème} classe (entretien)	non complet 16/35	oui
Adjoint technique 1 ^{ère} classe (entretien)	non complet 20/35	non

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

5. Modification des statuts du SIVOS

Vu la délibération du 9 avril 2015 dans laquelle le Comité syndical du SIVOS approuve la modification des statuts concernant l'article 5,

Le Maire expose :

article 5 :

« Le Comité élit parmi ses membres un bureau composé d'un Président, de vice-présidents(s), d'un secrétaire, d'un secrétaire adjoint et d'un rapporteur. Le Président et le Bureau peuvent par délégation du Comité être chargés du règlement de certaines affaires.

Lors de chaque réunion du Comité, ils lui rendent compte de leurs travaux ».

Mise aux voix : Le Conseil municipal accepte le changement des statuts du SIVOS.